

Compte-rendu du café RH du 18 mars 2008

Compte-rendu des discussions :

C'est dans une ambiance conviviale que se sont réunis une trentaine de personnes d'horizons variés (cadres de la fonction RH, consultants, juristes du travail, étudiants...) à l'occasion du deuxième café RH toulousain de l'année 2008. Le thème, particulièrement d'actualité, a été choisi démocratiquement : il s'agit du pouvoir d'achat et des relations sociales.

Dans un contexte global tendu, le partage de la valeur ajoutée est un thème qui engendre des débats passionnés entre les RH et les partenaires sociaux du fait de la baisse du pouvoir d'achat. On peut se demander toutefois si le thème du pouvoir d'achat n'est pas simplement évoqué par la classe politique comme instrument de campagne puis relayé par les médias et les partenaires sociaux ?

L'augmentation de la rémunération, donc du pouvoir d'achat, s'articule de nos jours autour de différentes mesures telles que le rachat des journées accumulées grâce à la réduction du temps de travail, le déblocage de la participation et de l'intéressement, le rachat des comptes épargne temps. Concernant la participation et l'intéressement, a été posée la question de savoir si ces instruments étaient toujours performants dans le contexte actuel.

La discussion autour du pouvoir d'achat s'est ensuite rapidement orientée sur les possibilités d'une traduction concrète de la promesse gouvernementale « travailler plus pour gagner plus » en instruments RH. Nous nous sommes particulièrement interrogés sur la signification du terme « travailler plus ». En effet, s'agit-il d'un accroissement de la charge de travail sur un volume horaire inchangé ou d'une augmentation de celui-ci ?

- Le premier cas n'engendre pas de répercussions directes sur le salaire (pas de paiement d'heures supplémentaires) à moins d'envisager de « travailler mieux pour gagner plus » en mettant en place un système d'évaluation adéquat.

- Dans le second cas, il s'agit de la possibilité pour les salariés d'accroître leur rémunération en travaillant plus. La difficulté est de savoir si leur entreprise a la capacité de leur offrir cette opportunité (carnet de commande non rempli par exemple). En effet, nous avons pu comprendre au cours de ce café que la défiscalisation des heures supplémentaires n'avait pas accru leur utilisation en entreprise.

De plus, l'opportunité de gagner en pouvoir d'achat via l'exécution d'heures supplémentaires varie en fonction du type et de la taille de l'entreprise, ainsi que du poste occupé. Par exemple, si les non cadres ont la possibilité de se faire rémunérer leurs heures supplémentaires qu'en est-il des cadres ? Ces derniers sont en effet rémunérés par le biais de forfaits jours : ils ne peuvent pas prétendre à la rémunération d'heures supplémentaires. Cette proposition gouvernementale risque d'aboutir à des chevauchements salariaux entre non cadres effectuant des heures supplémentaires et cadres.

Pour le moment, il semble difficile d'évaluer les conséquences de cette mesure par un manque de recul et d'indicateurs. De plus, le manque de lisibilité de la loi portant sur la défiscalisation des heures supplémentaires a été souligné par les participants.

Au-delà du thème électoral, on peut se demander qui sera vraiment touché par le « travailler plus pour gagner plus » et qui gagnera réellement en pouvoir d'achat ?

Pour approfondir :

<http://www.legifrance.gouv.fr> – **Rubriques** : « durée du travail » ; « heures supplémentaires »

Auteurs :

Romain Ducom, romainducom@hotmail.fr

Camille Loustau, camil_lou@hotmail.fr

Ludivine Mahé, ludimd66@yahoo..fr

Cécile Nieradka, cecilenieradka@hotmail.fr

Pour tout renseignement, merci de contacter Stéphane Adnet : sadnet@merlane.com ou 05.61.00.91.79

